

Programme d'aide financière pour les nouveau-nés

Remplissez le formulaire ci-dessous. Tous les documents requis doivent être présentés avec la demande.

Nom des parents : _____
 Adresse postale : _____
 Téléphone : _____
 courriel : _____
 Envoyer un chèque à (nom) : _____
 Nom de l'enfant : _____
 Date de naissance : _____
 Signature _____ Date _____

Montant de l'aide financière : 100 \$/nouveau-né
Durée du programme : - 1 ^{er} janvier 2019 en vigueur jusqu'à ce qu'il soit abrogé
Admissibilité : -Enfants nés de parents qui résident à Saint-Nazaire d'Acton
-Conditions d'admissibilité : -Transmettre le formulaire de demande d'aide financière et présenter les pièces suivantes : -une preuve de résidence (compte de taxes, compte d'Hydro-Québec ou permis de conduire) -une preuve de naissance (certificat ou déclaration de naissance)
Délai : -La demande d'aide financière doit être déposée à la Municipalité dans un délai maximal de 12 mois suivant la naissance de l'enfant

Réservé à l'usage de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton		
Date de réception :	Par :	
Attestation de la preuve de résidence : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Attestation de la preuve de naissance : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
# de chèque :	Date :	Libellé :